

LATIN ET GREC AU COLLÈGE Égalité des élèves : un leurre

Une étude récente de la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance)¹ porte un coup sévère à l'argument principal avancé par le Ministère de l'Éducation nationale pour justifier la réforme : l'élitisme supposé des langues anciennes.

Ce latin et ce grec dits « élitistes » permettent en fait aux élèves des milieux défavorisés de mieux réussir : l'étude de la DEPP montre que, **loin d'aggraver l'écart entre les élèves, le latin joue un rôle correcteur et réduit les inégalités scolaires et culturelles en aidant les élèves défavorisés à progresser**, ce que prouvent leurs résultats au baccalauréat.

Pour être réellement équitable et contribuer à la promotion des élèves les moins favorisés, la réforme du collège devrait donc conserver et développer les sections de latin et de grec sur l'ensemble du territoire. Or, tout en vantant cette réforme comme celle de « l'égalité », le ministère détruit ces facteurs éprouvés du succès de tous dans de nombreux établissements : les heures consacrées au latin et au grec se réduisent et parfois les sections disparaissent.

Les dotations de fonctionnement pour la rentrée 2016 font aujourd'hui tomber les masques : faute d'heures spécifiquement dédiées au latin et au grec, ces matières sont amputées, voire sacrifiées.

Les premières victimes en sont les élèves des établissements difficiles : eux, qui n'ont que l'école pour réussir, n'auront pas la chance de bénéficier du même éventail de matières que leurs aînés (en 2014-2015, 93% des collèges offraient l'option latin).

Prôner l'égalité ne doit pas se réduire à un artifice rhétorique ou à une acrobatie verbale publicitaire. Pour réduire les inégalités l'École doit prendre les mesures judicieuses et informées qui permettront enfin d'accorder le discours et les faits.

Nous demandons donc :

- **le retour du latin et du grec dans les grilles horaires du cycle 4 du collège** ; que l'égalité tant vantée soit enfin une réalité et puisse être respectée par les personnels de direction guidés par des textes officiels clairs, qui n'imposent pas de choisir entre enseignement et soutien, en particulier dans les établissements sensibles qui ont cruellement besoin de l'un et de l'autre.
- **des horaires de latin et de grec réglementaires, clairement dédiés à ces disciplines**, pour que tous les élèves qui en font la demande puissent y accéder, sans discrimination.
- **le maintien des horaires actuels de latin à 2h en 5^e, 3h en 4^e et 3h en 3^e, et ceux de grec à 3h en 3^e**, avec possibilité pour les établissements, comme cela existe aujourd'hui, d'adapter ces horaires sur l'ensemble du cycle 4 (5^e-4^e-3^e) pour assurer à tous les élèves qui le demandent le suivi effectif de l'enseignement du latin et du grec, sans amputation d'horaires.

Si la réforme annoncée pour la rentrée 2016 s'applique, tous les élèves seront profondément et durablement affectés. Dans toutes les matières - y compris le français dont l'horaire est réduit en 6^e et 3^e - la réforme amenuise les savoirs, la culture, et les chances de réussite des plus démunis. Elle ne laisse aux collégiens aucune issue ni remède puisqu'elle s'applique globalement aux quatre années du collège, touchant tous les élèves de la 6^e à la 3^e. Ainsi le ministère rompt unilatéralement le pacte qui garantissait aux familles et aux élèves entrés en 6^e en 2013, 2014 et 2015 la continuité des enseignements. Cette réforme ruine ainsi la confiance des élèves, des parents et des enseignants dans l'Éducation nationale et dans les valeurs républicaines qu'elle entend promouvoir.

Nous réclamons donc l'abrogation immédiate de cette réforme et appelons de nos vœux une autre réforme du collège, qui ne se résume pas à un appauvrissement intellectuel mais réponde aux exigences de sérieux, de qualité, et de véritable égalité que nous ambitionnons pour l'instruction publique.

SIGNEZ LA PÉTITION EN LIGNE

<http://www.petitionpublique.fr/?pi=LATNGREC>

APFLA-CPL (Association des Professeurs de Français et Langues Anciennes en Classes Préparatoires Littéraires) www.apfla-cpl.com

APLAES (Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur) www.aplaes.org

APLettres (Association des Professeurs de Lettres) www.aplettres.org

CNARELA (Coordination Nationale des Associations Régionales des Enseignants de Langues Anciennes) www.cnarela.fr

SEL (Sauvegarde des Enseignements Littéraires) www.sel.asso.fr

SLL (Sauver Les Lettres) www.sauv.net

¹ <http://www.education.gouv.fr/cid94667/le-latin-au-college-un-choix-lie-a-l-origine-sociale-et-au-niveau-scolaire-des-eleves-en-fin-de-sixieme.html>, et notre communiqué, « Selon la DEEP, le latin corrige les inégalités », <http://www.cnarela.fr/LinkClick.aspx?fileticket=aWlhoV26epU%3D&tabid=36&language=fr-F>